

Personnels médico-techniques : un reclassement bidon !

Centre Hospitalier d'ARRAS
 Téléphone : 03.21.21.13.16
 ou poste 31 336
 Email : syndicat.sud@ch-arras.fr
 Site : <http://sud.sante.rras.free.fr>

Le décret de reclassement pour les personnels médico-techniques a été publié le 27 juin 2011. Il concerne :

- Les préparateurs en pharmacie hospitalière
- Les techniciens de laboratoire médical
- Les manipulateurs d'électroradiologie médicale

Ces professionnels sont reclassés en NES (Nouvel Espace Statutaire) et restent cantonnés en catégorie B !!

↪ Chaque corps (profession) est toujours hiérarchisé en 2 classes : une normale qui comporte 9 échelons au lieu de 8 dans l'ancienne grille et une classe supérieure qui comporte 7 échelons au lieu de 6.

↪ Dans le même temps il y a allongement de la carrière : + 4 ans pour la classe normale et + 5 ans en classe supérieure !

Classe normale									
Grille actuelle			nouvelle situation (NES)						
Ech	INM	Durée		Ech	INM	Durée	Ancienneté	Gain Indice	Gain en €
				9	515				
8	481		↪	8	483	4 ans	A.A	2	9,26
7	446	4 ans	↪	7	450	4 ans	A.A	4	18,52
6	416	4 ans	↪	6	420	4 ans	A.A	4	18,52
5	390	4 ans	↪	5	394	4 ans	A.A	4	18,52
4	367	3 ans	↪	4	370	3 ans	A.A	3	13,89
3	343	3 ans	↪	3	346	3 ans	A.A	3	13,89
2	324	2 ans	↪	2	332	2 ans	A.A	8	37,04
1	308	1 an	↪	1	327	1 an	A.A	19	87,97
		21 ans				25 ans			

Peuvent être promus dans le second grade de leur corps (classe sup), les personnels médico-techniques ayant atteint le 5^{ème} échelon du premier grade et pouvant justifier de 10 ans de services effectifs.

AA : ancienneté acquise - INM : Indice Normal Majoré - NES : Nouvel espace statutaire



Classe Supérieure									
Grille actuelle			nouvelle situation (NES)						
Ech	INM	Durée		Ech	INM	Durée	Ancienneté	Gain Indice	Gain en €
				7	551		A.A		
6	534		⇒	6	535	4 ans	A.A	1	4,63
5	515	4 ans	⇒	5	519	4 ans	A.A	4	18,52
4	490	3 ans	⇒	4	494	3 ans	A.A	4	18,52
3	466	3 ans	⇒	3	471	3 ans	A.A	5	23,15
2	442	2 ans	⇒	2	448	3 ans	3/2 A.A	6	27,78
1	411	2 ans	⇒	1	423	2 ans	A.A	12	55,56
		14 ans				19 ans			

AA : ancienneté acquise - **INM** : Indice Normal Majoré - **NES** : Nouvel espace statutaire

Au 1^{er} janvier 2012 le 6^e échelon est porté à l'indice 540 et le dernier échelon de la classe supérieure est porté à l'INM 562

Chacun peut constater l'ampleur du reclassement pour ces professions !!!

Ce reclassement issu du protocole de février 2010 (signé par certains syndicats) est une arnaque complète, ne répondant pas aux revendications des professionnels !

Non seulement ces professions ne sont pas classées en catégorie active, pour ceux qui n'y sont pas déjà, mais elles ne bénéficient même pas du niveau de reclassement des infirmier(e)s en A !!

Pour SUD, c'est un mépris total.

Le protocole prévoyait une revalorisation des professions dont la durée d'études est d'au moins 3 ans sur des grilles similaires à celles des infirmiers en A, dès que leur formation aura fait l'objet d'une révision pour l'intégrer dans le dispositif LMD.... D'ici 2015 !!

Cette politique de non revalorisation risque d'entraîner encore davantage de difficultés de recrutement !

SUD revendique une véritable revalorisation maintenant et tout de suite, indépendamment du LMD.

